



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/08/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020, le 31 Août à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournois s'est réuni à la SALLE POLYVALENTE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BATAILLE Muriel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/08/2020.

Présents : Mme BATAILLE Muriel, Maire, M DEBRÉE Bruno, M Gildas LEVESQUE, M Emmanuel MIREDDIN, Mme Patricia CHEVALIER, M Jean-Pierre PRADES, M Philippe RABIER, Mme Lydie TRÂN, M Christophe JEFFRAY, Mme Lydia STÉPHAN, M Laurent GRASSIN.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 04/09/2020
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme STEPHANT Lydia

D2020_029 – Avis du Conseil Municipal concernant le projet d'ouverture d'une carrière sur la commune de Villamblain au lieu-dit " Terres des Hôtels ".

Une demande d'autorisation environnementale relative à un projet d'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaires) à ciel ouvert, ainsi qu'une installation de traitement de concassage/ciblage et une station de transit de produits minéraux sur la commune de Villamblain, au lieu-dit la « Terre des Hôtels » est en cours.

Ce projet est porté par la société Beauce Sologne Carrières (BSCR), filiale du groupe Nivet.

Cette installation est située à moins de 5 kilomètres de notre commune, implantée en bordure de la départementale 955, sur une surface de 65 hectares de terres fertiles cédées pour 30 ans. Les réserves de calcaires exploitables sont estimées entre 270 000 et 350 000 tonnes.

Le réaménagement du site serait coordonné à l'exploitation afin de réduire la surface de chantier et privilégier le retour à l'état agricole des parcelles, par remblais de matériaux inertes résultant de l'activité du BTP. La terre végétale resterait sur le site. Des contrôles de la nappe de Beauce seraient réalisés. Des tirs de mines seraient périodiquement pratiqués pour fracturer la roche.

La production serait destinée au nord-ouest du Loiret et au marché local.

L'enquête publique est ouverte du 24 août au 25 septembre 2020, soit 33 jours, dans les mairies de Villamblain et Epieds en Beauce.

La commune de Villamblain a donné par 2 fois, en 2015 et 2018, un avis défavorable à

l'implantation d'une carrière. La communauté de communes de la Beauce Loirétaine a émis un avis défavorable au réaménagement du site.

En tant que commune limitrophe de ce projet nous émettons les craintes suivantes :
Les nuisances sonores, les vibrations, les poussières de l'exploitation du site et les risques liés aux tirs de mines à proximité des habitations, environ 200 mètres pour celles des communes de Villamblain et La Chapelle Onzerain ; moins de 2 kilomètres pour le hameau de Sorency sur notre commune ;

Le choix d'un réaménagement coordonné à l'exploitation assorti d'un remblai régulier de déchets sans la présence d'un organisme de contrôle pose question, notamment en termes d'impacts sur la nappe de Beauce ;

La suppression d'un hectare de bois prévu dans ce projet, alors que le taux de boisement en Beauce est extrêmement faible ;

Les effets de cette installation sur la faune et la santé ;

La présence de trois carrières, sur trois départements, dans un cercle de 20 kilomètres ;

L'augmentation significative du trafic routier, plus de 100 camions par jour, dans la traversée du village et des hameaux.

Sachant que le PLUI ne favorise pas l'implantation de carrière, ce n'est pas un axe de développement du territoire.

Par ailleurs, la période du mois d'août, retenue pour cette enquête publique, nous semble peu propice à la consultation. Elle s'inscrit dans un contexte électoral à peine terminé, notamment pour la Communauté de Communes, peu favorable à une information dans de bonnes conditions.

Les collectivités locales ne sont pas favorables à ce projet, un courrier co-signé par les maires des communes de Villamblain, La Chapelle Onzerain, Tournois, Villeneuve sur Conie, Péronville, Villampuy, Patay et Saint-Péravy la Colombe a été envoyé à l'attention des services de l'Etat compétents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis défavorable concernant le projet d'ouverture d'une carrière sur la commune de Villamblain au lieu-dit « Terre des Hôtels » au vu des nuisances et des désagréments occasionnés pour la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/09/2020
Le Maire
Muriel BATAILLE

